

CONCOURS Officier de l'Armée de l'Air

Ministère de la Défense

Posté par: formations-concours

Publiée le : 13/10/2008 13:25:23

Ouvert uniquement aux non-fonctionnaires

Niveau d'études: Niveau BAC+3 minimum

Filières Défense - Armée, Technique

Postes Commissaire de l'air, Encadrement, Officier de contrôle aérien,

Officier mécanicien, Pilote de chasse

Environnement Travail dans un service administratif, dans un service technique

Comment devenir élève officier du personnel navigant ? • être titulaire d'un BACCALAUREAT de l'enseignement général ou technologique ;

• être âgé de plus de 17 ans et de moins de 22 ans :

- au 1er juillet de l'année en cours si la candidature est déposée durant le premier semestre ;

- au 1er janvier de l'année suivante si la candidature est déposée au second semestre ;

• être de nationalité française.

Dépôt de candidature Après du Bureau Air Information (BAI), le plus proche de votre domicile, à toute époque de l'année.

Sélection des EOPN Plusieurs étapes conditionnent votre parcours jusqu'à l'accès à la formation d'officier du personnel navigant.

Elles sont éliminatoires et entraînent la poursuite des épreuves.

1: Au Centre de sélection de l'armée de l'air (base aérienne de Brétigny-sur-Orge, 91), vous passerez :

- un examen psychotechnique destiné à évaluer votre pronostic de réussite en école et d'adaptation au métier de "pilote" ou de "navigateur officier systèmes armés" ; les résultats obtenus lors de cet examen conditionneront votre parcours de sélection et de formation dans l'un ou l'autre cursus ;

- des épreuves sur simulateur d'évaluation des candidats pilotes (SECPIL) destinées à mesurer vos aptitudes psychomotrices par l'exécution de tâches simultanées (uniquement pour les candidats "pilotes") ;

- des épreuves sportives destinées à évaluer votre forme physique ;

- une épreuve d'anglais sous forme de questionnaire à choix multiple ;

- des entretiens destinés à estimer votre motivation, vos aptitudes ainsi que vos capacités à vous adapter aux fonctions d'officier du personnel navigant.

2: Dans un centre d'expertise médicale du personnel navigant, pour une visite d'aptitude.

3: Au Cours spécial de formation de l'officier, sur la base aérienne de Salon-de-Provence, pour une formation militaire initiale d'une durée de 4 semaines.

Vous suivrez par la suite une formation militaire commune entre élèves pilotes et élèves NOSA qui comprend une formation militaire de l'officier, un stage d'anglais ainsi qu'un stage de parachutisme, pendant 11 semaines à Salon-de-Provence.

La formation La formation du Navigateur officier systèmes d'armes (NOSA)

La formation du Pilote (avion de chasse, de transport, ou hélicoptère)

Environ deux ans et demi après l'obtention de votre Brevet, vous signerez un contrat d'engagement de 8 ans, et accèderez au grade de Sous-lieutenant.

Perspectives de carrière Statut : Officier Sous Contrat (OSC)

Vous pouvez servir sous contrats successifs pendant 20 ans au maximum, à compter de votre accès au grade de sous-lieutenant.

Possibilités d'accès au corps des officiers de carrière :

- par le concours d'admission à l'Ecole Militaire de l'Air ou sur titres ;

- dès le grade de Capitaine, sur demande, sous réserve de réunir les conditions d'ancienneté d'officier et d'âge.

La solde mensuelle de l'élève-officier du personnel navigant

- grade d'Aviateur (début du cursus de formation) : 1.290 euros net.

- grade d'Aspirant (obtention du brevet de NOSA, environ 2 ans de service) : 1.725 euros net.

- grade d'Aspirant (obtention du brevet de pilote, environ 3 ans de service) : 2.340 euros net.